



CONSEIL CULTUREL

DE LA

COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session ordinaire 1972-1973

SEANCE DU MARDI 27 MARS 1973

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SOMMAIRE

	Page
<i>Démission d'un membre de l'Assemblée</i>	3
<i>Projet de décret (dépôt)</i>	3
<i>Le Gouvernement</i> : Projet de décret relatif à la nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut d'émission « Radiodiffusion-Télévision belge, émissions françaises »	3
<i>Demandes d'explications (dépôt)</i> :	
<i>M. Persoons</i> : au Ministre de l'Education nationale et au Ministre de la Culture française sur :	
«1° le retard apporté par le Gouvernement à présenter à la sanction royale les décrets budgétaires votés par le Conseil culturel en sa séance du 19 décembre dernier et sur l'anomalie constitutionnelle née du fait que des budgets sont dépensés sans avoir reçu aucune autorisation	3
»2° le retard apporté à la publication des projets de budgets soumis au Conseil culturel de la Communauté culturelle française pour 1973 »	3
<i>M. Levaux</i> : au Ministre de la Culture française sur « le problème du nombre et du temps d'émission accordés par le Conseil d'administration de la R.T.B. sur les antennes de radio d'expression française, au parti communiste, nombre et temps d'émission réduits d'un quart par rapport à 1972 »	3
<i>Communications de M. le Président</i>	3
<i>Règlement d'ordre intérieur</i> (Retrait d'une proposition de modification)	3
<i>Questions écrites (dépôt)</i>	
MM. Demuyter, J.M. Dehousse, M ^{me} Lassance-Hermant, MM. Hougardy, Jean Gillet, Damseaux et Clerfayt	3

	Page
<i>Approbation de l'ordre du jour</i>	4
<i>Question écrite et réponse orale</i>	
<i>Orateurs</i> : M. Defosset, M. Falize, Ministre de la Culture française	4
<i>Ordre des travaux</i> : M. le Président	
— Exposé de M. Toussaint, Ministre de l'Education nationale, sur la politique générale en matière d'enseignement pour l'exercice budgétaire 1973 (cf. accord politique entre les partis gouvernementaux du 30 janvier 1972)	5
<i>Discussion générale</i> :	
<i>Orateurs</i> : M. Toussaint, Ministre de l'Education nationale; MM. Risopoulos, Parisis, Dehousse, Defosset, Cl. Dejardin, Parotte, Perin	5
<i>Constitution d'un nouveau groupe politique</i>	17
<i>Demandes d'explications</i> (Retrait)	17
<i>Projet d'ordre du jour de la prochaine séance publique</i> : Approbation	17
<i>Demande d'avis du Conseil d'Etat</i>	18

La séance est ouverte à 14 heures 30 minutes.

MM. Saint-Remy et Outers, secrétaires, prennent place au Bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le Bureau.

EXCUSES

MM. Thiry et Urbain, pour raisons de santé; MM. Hougardy et Dulac, en mission à l'étranger;

MM. Debucquoy, Houssiaux, Borsu, Hubaux et Snyers d'Attenhoven, empêchés; M. Struye, retenu par d'autres engagements, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

— Pris pour information.

DEMISSION D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLEE

M. le Président. — En sa séance du 30 janvier 1973, la Chambre des Représentants a accepté la démission de M. Henri Simonet, représentant de l'arrondissement de Bruxelles.

Nous prenons acte de cette démission.

En conséquence, M. Simonet, qui appartenait au groupe linguistique français, ne fait plus partie de notre Assemblée, laquelle voit son effectif réduit d'un membre, le suppléant de M. Simonet appartenant au groupe linguistique néerlandais.

DEPOT D'UN PROJET DE DECRET

M. le Président. — Le Gouvernement a déposé un projet de décret relatif à la nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut d'émission « Radiodiffusion-Télévision belge, émissions françaises ».

Ce projet de décret sera imprimé et distribué.

Il est envoyé à la Commission de la Radiodiffusion et de la Télévision.

DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. le Président. — M. Persoons m'a fait parvenir le texte d'une demande d'explications adressée au Ministre de l'Education nationale et au Ministre de la Culture française sur :

« 1° le retard apporté par le Gouvernement à présenter à la sanction royale les décrets budgétaires votés par le Conseil culturel en sa séance du 19 décembre dernier et sur l'anomalie constitutionnelle née du fait que des budgets sont dépensés sans avoir reçu aucune autorisation;

» 2° le retard apporté à la publication des projets de budgets soumis au Conseil culturel de la Communauté culturelle française pour 1973. »

M. Levaux m'a fait parvenir le texte d'une demande d'explications adressée au Ministre de la Culture française sur « le problème du nombre et du temps d'émission accordés par le Conseil d'administration de la R.T.B. sur les antennes de radio d'expression française, au parti communiste, nombre et temps d'émission réduits d'un quart par rapport à 1972 ».

Conformément à l'usage, les honorables membres voudront bien se mettre en rapport avec les Ministres intéressés, afin de permettre au Bureau de fixer la date à laquelle ces demandes d'explications pourraient être développées.

Toutefois, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, ces demandes d'explications pourraient être inscrites à l'ordre du jour de notre prochaine séance prévue pour le 3 avril 1973.

Quant à la seconde demande d'explications de M. Levaux, elle est retirée avec son accord. Elle fera l'objet d'un amendement au projet de décret relatif à la nomination des membres du Conseil d'administration à l'Institut d'émission « Radiodiffusion-Télévision belge, émissions françaises ».

QUESTION ECRITE ET REPONSE ORALE

M. le Président. — M. L. Defosset m'a remis le texte d'une question adressée au Ministre de la Culture française, question à laquelle il désire qu'il soit répondu oralement en séance publique.

Nous demanderons à M. le Ministre de répondre à cette question au cours de la présente séance.

M. Falize, Ministre de la Culture française. — Je suis d'accord, Monsieur le Président.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Retrait d'une proposition de modification

M. le Président. — M. L. Defosset m'a informé qu'il retirait sa proposition de modification de l'article 50 du Règlement d'ordre intérieur de notre Assemblée.

Cette proposition a été publiée dans les documents du Conseil sous le n° 10 (1971-1972), n° 1 du 9 mai 1972.

Nous prenons acte de la décision de M. Defosset.

Il est bien entendu, Monsieur Defosset, que je veillerais au respect du règlement en ce qui concerne le caractère des motions présentées en conclusion des demandes d'explications. (*Assentiment.*)

QUESTIONS ECRITES

Dépôt

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été posées à M. le Ministre de la Culture française par MM. Demuyter, J.-M. Dehousse, M^{me} Lassance-Hermant, MM. Hougardy, Jean Gillet, Damseaux et Clerfayt.

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, avant d'entamer notre ordre du jour, je crois utile de vous faire une déclaration.

Nous voici le 27 mars et nous nous revoyons pour la première fois depuis le 19 décembre. Je comprends fort bien que d'aucuns soient amenés à entourer un peu hâtivement ce fait d'appréciations défavorables à notre institution, à ses travaux, à son fonctionnement. Aussi est-il nécessaire que les responsabilités soient clairement établies.

Je veux souligner qu'entre le 7 décembre 1971, jour de l'installation du Conseil culturel, et le 31 décembre 1972, le Gouvernement n'a déposé aucun projet de décret sur notre Bureau, à l'exception évidemment des budgets. En date du 8 novembre, votre président a écrit au Ministre de la Culture française pour connaître les intentions quant au dépôt de semblables projets. Il nous a été communiqué le 14 décembre, en réponse, une liste de 10 projets de décrets qui se trouvaient dans la dernière phase de la procédure préparatoire.

D'autre part, du 22 novembre au 30 janvier, et même au-delà, si l'on tient compte de la période d'installation des nouveaux ministres, la crise politique nous a empêchés de réunir nos commissions pour examiner les propositions de décrets d'initiative parlementaire, étant donné l'absence de ministre pouvant engager la responsabilité gouvernementale.

Les entretiens que j'ai pu avoir avec M. le Premier Ministre ainsi qu'avec M. le Ministre de la Culture française et M. le Ministre de l'Education nationale m'ont permis de déceler des dispositions d'esprit encourageantes à l'égard de notre institution. Je veux souhaiter que nos espoirs se confirment rapidement dans les faits et que le Gouvernement actuel nous mette sans tarder et à tous points de vue en mesure de remplir normalement notre rôle législatif.

Un premier projet de décret se trouve à l'examen de même que des propositions émanant de collègues. Les projets de décrets budgétaires nous arrivent et sont soumis aux commissions compétentes. Il sera fait droit, au cours de notre prochaine séance, à plusieurs demandes d'explications.

Je puis vous assurer que votre président et votre Bureau, avec l'aide de leurs services qui n'ont cessé de préparer le travail, mettront tout en œuvre pour que le Conseil fonctionne régulièrement et avec fruit d'ici à la fin de la présente session.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. — Au cours de sa réunion du mercredi 21 mars, à laquelle les présidents des groupes politiques avaient été conviés, le Bureau, conformément à l'article 23 de notre Règlement d'ordre intérieur, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance : « Exposé de M. Toussaint, Ministre de l'Education nationale, sur la politique générale en matière d'enseignement pour l'exercice budgétaire 1973 (cf. accord politique entre les partis gouvernementaux du 30 janvier 1973). Discussion générale », auquel il convient d'ajouter la question dont lecture vous sera donnée incessamment.

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cet ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

Monsieur le Ministre, désirez-vous répondre à la question posée par M. Defosset avant que nous n'abordions l'exposé du Ministre de l'Education nationale ?

M. Falize, Ministre de la Culture française. — D'accord, Monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur Defosset, désirez-vous prendre la parole ?

M. Defosset. — Ce serait, en effet, préférable Monsieur le Président.

QUESTION ECRITE ET REPONSE ORALE

art. 64 du règlement.

M. le Président. — La parole est à M. Defosset qui desire poser une question à M. le Ministre de la Culture française.

M. Defosset. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, l'émission de Radio « Canal 21 » créée en 1972, est, en fait, l'émission régionale bruxelloise.

Elle se trouve dans une situation très défavorisée par rapport aux autres centres régionaux : elle ne dispose que d'un personnel insuffisant (2 journalistes et depuis peu 3); elle ne dispose que d'un émetteur de 2 kW, du moins en théorie, car en fait la puissance n'est pas supérieure à 200-250 W, et elle ne dispose pas d'une modulation d'amplitude. Le résultat en est que dans plusieurs communes de l'agglomération bruxelloise on capte difficilement cette émission (alors qu'on y capte aisément les autres centres régionaux) et que les Bruxellois peuvent ainsi prendre difficilement l'écoute de l'émission qui leur est destinée.

Le lancement de l'émission s'est également fait dans des conditions discriminatoires, et n'a notamment pas obtenu un passage T.V.

Cette émission devrait, pour jouer son rôle normal dans une régionalisation équilibrée, disposer d'une infrastructure technique minimale et d'un personnel suffisant. J'aimerais connaître les décisions prises à ce sujet.

M. le Président. — La parole est au Ministre de la Culture française.

M. Falize, Ministre de la Culture française. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les émissions « Canal 21 » sont diffusées en décrochage sur antenne en modulation de fréquence. Elles sont destinées à la région bruxelloise.

Pendant longtemps, l'essentiel de la production radiophonique à l'I.N.R. puis à la R.T.B., a été réalisé à Bruxelles.

En 1944, cependant, ont été créées des stations régionales dans plusieurs villes wallonnes; leurs programmes n'étaient diffusés que sur la deuxième chaîne.

Ultérieurement, en 1961, ces studios régionaux ont été transformés en centres de production, avec pour mission de réaliser des émissions en alternance avec Bruxelles, sur les trois chaînes, toutes émettant simultanément des programmes différenciés toute la journée. Depuis 1969, la production est ainsi répartie entre 4 Centres : les Centres de Bruxelles, de Liège, du Hainaut et de Namur (desservant aussi le Luxembourg et le Brabant wallon).

Par ailleurs, en janvier 1971, la R.T.B. a décidé de réaliser un nouveau type d'émission d'information pour un auditoire régional ou local. Depuis ce moment, par les décrochages de ses émetteurs, la radio est en mesure de diffuser simultanément à certains moments des programmes régionaux différents pour des régions déterminées et des auditoires distincts. C'est à ce moment qu'a été créée le « Canal 21 ». En fait, comme jusqu'alors le Centre de Bruxelles n'avait produit des émissions que pour le 1^{er} et le 3^e programme, il ne disposait pas d'émetteur autonome. Il a fallu provisoirement recourir à un émetteur de réserve, installé au Palais de Justice de Bruxelles. Sa puissance est limitée pour éviter le brouillage avec les récepteurs de télévision de la région bruxelloise.

Un émetteur nouveau a été commandé. Il sera disponible au début de 1974. Installé à Wavre pour des raisons techniques, il couvrira toute la région bruxelloise.

Le Centre de Bruxelles, qui a pour tâche, en dehors de ses émissions en décrochage, de réaliser des programmes pour les diverses chaînes de la radio, n'est en rien défavorisé par rapport aux autres centres. Sa production est plus importante et son personnel aussi.

Si les journalistes affectés à « Canal 21 » sont peu nombreux, cela résulte d'une répartition des effectifs qui doit tenir compte de l'importance des autres émissions réalisées par le Centre de Bruxelles. L'audience de « Canal 21 » est encore restreinte; plus tard, la répartition pourrait être différente.

En télévision, l'essentiel de la production est réalisé à Bruxelles. Cependant, « Antenne-Soir TV » a été créé pour présenter des informations régionales wallonnes avec la participation de journalistes de la R.T.B. installés dans diverses rédactions wallonnes. La nécessité d'une décentralisation s'imposait. Mais depuis deux ans certaines émissions d'intérêt régional bruxellois sont aussi diffusées par « Antenne-Soir TV ».

J'espère avoir ainsi rencontré les préoccupations de M. Defosset.

EXPOSE DE M. TOUSSAINT, MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, SUR LA POLITIQUE GENERALE EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 1973.

Discussion générale

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle l'exposé de M. Toussaint, Ministre de l'Education nationale, sur la politique générale en matière d'enseignement pour l'exercice budgétaire 1973.

La parole est au Ministre.

M. Toussaint, Ministre de l'Education nationale. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cette séance du Conseil culturel de la Communauté culturelle française vient à point nommé.

Tout d'abord parce qu'elle s'inscrit en un moment où certaines inquiétudes, d'origine budgétaire, tiennent la vedette, laissant place à des commentaires qui ne sont pas toujours rigoureux, ni compatibles avec les vrais intérêts de ce qui demeure le premier problème de la Nation : l'Education.

Parce que, d'autre part, tous ceux qui s'intéressent à la jeunesse, à l'avenir du pays, à la formation et à l'information savent qu'il n'est pas question, uniquement, de chiffres budgétaires, mais aussi et surtout de conceptions conformes à nos traditions et à nos ambitions d'avenir.

Enfin, notre réunion d'aujourd'hui doit permettre, à mon sens, de préciser le rôle que doit jouer le Conseil culturel de la Communauté française, en matière de problèmes d'éducation nationale. Ce rôle, j'en suis persuadé, il a la volonté de le jouer dans la plénitude des attributions que lui a accordées notre nouvelle Constitution.

Je n'ai pas la vanité de dissiper toutes les appréhensions, mais mon propos est d'apporter quelques éclaircissements en matière budgétaire et de vous donner, très franchement, mon avis, en matière de compétences du Conseil culturel.

Certes, l'inflation dont chacun parle, mais dont il est difficile de mesurer les effets précis, commande, au gestionnaire de la chose publique, d'imposer des ralentissements à certaines courbes de croissance. Il faut simultanément conserver la prudence voulue en matière d'expansion économique et, surtout, l'ambition de continuer à servir, dans toute la mesure nécessaire, les légitimes désirs de la Nation, en matière sociale.

Remarquons, en débutant, que l'accord gouvernemental, spécialement dans son chapitre relatif au Pacte scolaire, circonscrit très précisément le champ possible des coupes budgétaires.

La facilité, en l'occurrence, eût été d'oublier les prescriptions de l'orthodoxie et, sous des prétextes aisés à trouver, de laisser à d'autres départements la charge exclusive de mesures qui ne seront efficaces qu'à la condition de traduire une volonté solidaire. Dans le même ordre d'idées, il serait totalement incompréhensible de vouloir mettre, à charge de l'Education nationale, une part disproportionnée des assainissements envisagés.

En conséquence, c'est avec la conviction d'agir, dans le cadre de ma responsabilité de Ministre de l'Education nationale, que je veux vous réserver la primeur de certaines considérations sur le budget 1973.

Certes, il sera loisible à chaque conseiller de passer au crible, dans le cadre de la discussion du projet de loi budgétaire, devant les Chambres, les explications relatives à chaque section du budget, mais je vais essayer, avec vous, de tracer les grandes lignes sur lesquelles nous pourrions peut-être tomber d'accord.

Le budget ordinaire du secteur français pour 1973 atteint un montant global de 36 milliards 403 millions : près de 6 milliards sont affectés à l'enseignement supérieur, les autres niveaux mobilisant environ 30 milliards. Les crédits culturels s'élèvent à 646 millions.

Il convient d'ajouter, à ces 36 milliards, 1,3 milliard, représentant la quote-part de l'Education nationale, secteur français, dans les crédits provisionnels globaux prévus pour l'index et la programmation sociale.

La comparaison, avec les chiffres correspondants de 1972, laisse apparaître une augmentation de plus de 3 milliards, soit 9 p.c. d'expansion en chiffres relatifs.

Ce projet de budget a été préparé par mon honorable prédécesseur : on n'y trouve dès lors pas trace des conséquences que la déclaration gouvernementale doit entraîner. L'incidence de cet accord politique peut être provisoirement estimée à un montant de l'ordre de 1,9 milliard en dépenses courantes et de 3 milliards pour les dépenses en capital ou extraordinaires. Cette somme globale de 4,9 milliards doit, bien entendu, être répartie entre les deux régimes linguistiques.

Le pourcentage de progression que je viens de mentionner peut prendre place parmi les taux d'expansion modérés; il rappelle les quelque 8 p.c. que nous avions enregistrés dans les budgets 1967, 1968 et 1969 et se situe loin en dessous des 22 p.c. atteints en 1972, principalement du fait de la revalorisation de la fonction publique.

Il importe encore de souligner que, dans l'ensemble de plus de 36 milliards, 93,9 p.c. forment une masse incompressible. Y figurent les rémunérations, les subsides de fonctionnement et l'application de la loi sur l'enseignement supérieur. Ce sont là des dépenses légalement obligatoires. Quant aux dépenses affectées au fonctionnement des écoles de l'Etat et de l'équipement, elles sont réputées facultatives, mais elles ne forment que 4,4 p.c. de la masse globale, à laquelle les crédits culturels participent pour 1,7 p.c.

De l'énoncé de ces chiffres, à mon sens, deux conclusions se dégagent : la première exige la continuité de l'effort. L'intérêt même de la démocratisation et la promotion qualitative de notre enseignement nous en font une obligation.

La seconde impose aux comptables de l'effort national que nous nous devons d'être, d'exercer un contrôle sévère. La rationalisation stricte et la programmation sont les seuls moyens d'action réellement efficaces. Ce

sont aussi les seuls moyens qui peuvent freiner une croissance budgétaire insupportable, sans compromettre l'expansion normale de l'Éducation nationale, ni attenter aux droits de la démocratisation.

Mais, rationalisation et programmation ne peuvent se concevoir et se réaliser que dans un esprit de concertation entre les différents réseaux, que dans la vue prospective d'un enseignement enfin débarrassé des problèmes hérités du passé.

Encore faut-il se pénétrer de l'idée que cette rationalisation ne sera bénéfique que lorsque les parties intéressées auront permis, par la convergence de leur volonté, les modifications législatives et réglementaires indispensables.

Aux termes de ces considérations essentiellement financières, j'aborderai le vaste domaine de l'enseignement par le chapitre qui en constitue le couronnement, c'est-à-dire l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Dans ce domaine, il convient de remarquer que la loi de financement et de contrôle des institutions universitaires, adoptée le 27 juillet 1971, doit être suivie d'arrêtés d'application.

Dès mon arrivée, j'ai pris contact à ce sujet avec Messieurs les recteurs. Nous sommes convenus d'une consultation préalable à la publication de ces arrêtés. J'ose espérer dès lors que cette concertation permettra une collaboration entre mon département et les autorités académiques, collaboration dont profitera l'enseignement supérieur tout entier.

La publication de ces arrêtés d'application clarifiera la situation budgétaire de ces institutions, et le problème que pose l'encadrement universitaire se saisira dès lors dans une perspective dégagée de la complexité actuelle.

C'est sur une ferme espérance de solution que semblent aussi devoir déboucher les travaux de la commission de la Chambre, consacrés à l'étude du statut des ingénieurs industriels.

En l'occurrence, la plus vive satisfaction nous est apportée du fait que l'éclaircie paraît venir d'une philosophie d'ouverture et de rencontre, de collaboration et de compréhension.

L'espoir se fait jour qu'il est possible d'entamer une discussion et de la mener à terme sans s'achopper à des obstacles qu'abandonnent derrière eux l'intolérance et le sectarisme en régression.

Mais mon espérance reste réaliste; nos efforts ne font que commencer. Bien des difficultés restent à vaincre, mais l'enjeu est si important, et dans son principe, et dans ses conséquences, que chacun, à mon sens, doit être conscient de l'impérieuse nécessité d'une volonté nouvelle.

Les étudiants inscrits dans les instituts d'enseignement supérieur agricole ou d'architecture se sont justement émus que, depuis 1970, leur sort soit détaché du problème global du statut des ingénieurs industriels.

A leur intention, je déclare que, s'il était impossible de tout traiter en même temps, les principes directeurs admis pour la création du titre d'ingénieur industriel gouverneront notre action dans ce domaine également.

Passant à l'enseignement secondaire, je veux dire ma volonté de promouvoir une œuvre de synthèse.

La rénovation de l'esprit comme celle des méthodes pédagogiques, la réforme des systèmes d'évaluation des connaissances, l'actualisation des programmes et

bien d'autres innovations encore, ont profondément marqué et doivent continuer d'orienter la vie de nos établissements scolaires.

Mais ce serait trahir la notion même d'expérience, ce serait ignorer les leçons de la science expérimentale que de ne pas tenir compte des succès et des revers que les pionniers de ce qu'on appelle « le renouveau » ont rencontrés sur la route nouvelle où nous nous sommes avancés, naguère.

Aujourd'hui le temps est venu d'une réflexion débarrassée, à la fois d'un radicalisme conquérant ou d'un traditionalisme désuet. Le temps est venu de la concertation et de l'harmonisation des méthodes, de l'adoption des démarches éducatives les plus propres à assurer à l'étudiant le maximum de chances face à la vie, comme aussi à de multiples exigences scolaires nouvelles.

C'est aux fins de mener à bien cette œuvre nécessaire à la promotion qualitative de notre enseignement que plus de 5 000 enseignants sont aujourd'hui invités à fournir, aux services de mon département, le résultat de leurs expériences, le bilan de leurs satisfactions, mais aussi, la loyauté le commande, le rapport de leurs difficultés.

Dans l'ordre des urgences dans ce domaine, j'accorde la première place à la formation des maîtres.

Plus de 13 000 d'entre eux ont bénéficié d'une information pratique dans le courant de 1972 : le mouvement sera amplifié et plus de temps y sera consacré.

Pour parfaire formation et information, des entités géographiques seront fixées, avec comme point d'appui, les écoles normales et les écoles normales techniques. Des équipes régionales désigneront des professeurs coordinateurs dans le but d'assurer contacts et échanges, avec les groupes voisins.

Les structures sur lesquelles se fonde la rénovation sont, elles aussi, à plusieurs titres, génératrices d'inquiétudes.

En effet, si en zone à forte densité de population, les écoles moyennes admises à la rénovation, en 1970, peuvent souvent s'intégrer dans des établissements secondaires voisins, de manière à constituer un ensemble renouveau homogène, le problème de la continuité peut se présenter sous un jour moins favorable, en zone rurale.

À ce sujet, je veillerai à répondre, en temps opportun, à la légitime inquiétude des parents et des enseignants. Nous sommes dans un domaine où la concertation et la participation doivent trouver leur large place.

La solution des difficultés qui se posent à l'enseignement secondaire technique passe, d'une part, par la nouvelle Commission des programmes et la mise en place des organes de consultation, de documentation et de recherche et, d'autre part, par l'application d'une politique générale d'ouverture démocratique.

Il me paraît inconcevable que les milieux socio-économiques ne retrouvent pas dans ces organes de consultation la place qu'ils occupaient dans le Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

La même association des enseignants et des milieux directement intéressés par la formation professionnelle permettra également de définir le type d'enseignement qui, en fonction de critères multiples, permettra aux jeunes d'atteindre le seuil d'embauche au sortir de l'école.

Cette évocation du milieu du travail me conduit, naturellement, à certaines réflexions sur l'enseignement de promotion sociale.

La législation relative aux crédits d'heures, qui pourrait l'ignorer, requerra un effort d'adaptation, tant des structures que des horaires; elle commandera, dans le domaine qui est le sien, une rationalisation qui tienne compte des contingences régionales.

Abordons, si vous le voulez bien, l'enseignement primaire, par le biais d'un problème d'actualité brûlante.

La revalorisation de la fonction publique n'a pas rasséréiné complètement le climat de travail parmi les instituteurs. La fixation d'une nouvelle échelle barémique, résultant de la prolongation des études normales, est une nécessité que nul ne songe à nier, mais il faut envisager cette adaptation des barèmes dans un contexte élargi.

La Commission mixte, appelée à résoudre les problèmes de prestation, poursuivra et achèvera ses travaux dans les délais les plus courts.

J'ose espérer que, dans ce domaine, la sagesse prévaudra et que l'impatience des maîtres, toute compréhensible qu'elle soit, ne mettra pas en cause, inutilement, le climat de notre enseignement fondamental. Je connais assez ceux à qui je m'adresse pour avoir, à cet égard, des assurances essentielles.

J'aurai, sur l'expérience de rénovation, tentée à ce niveau d'enseignement depuis deux ans, des propos qui ne différeront guère de la position que j'ai annoncée dans le chapitre de l'enseignement secondaire.

Ici aussi, l'heure est au bilan.

Il importe, au terme du premier cycle, de faire le point et de mesurer le rendement.

A cet effet, les inspecteurs se réuniront au cours des prochains jours. Parmi les thèmes abordés, et dont l'étude se prolongera, je me permets d'épingler la mathématique moderne, la souplesse du titulariat, les liaisons entre le préscolaire et le primaire.

A la jonction de l'enseignement primaire et de l'enseignement spécial, les efforts se porteront vers la création de classes d'adaptation. Trop d'enfants sont aujourd'hui à charge de cet enseignement, alors que, chacun le sait, leur pseudo débilité, toute passagère, les désignerait plutôt pour une éducation dont la finalité soit de les adapter à l'enseignement de type général.

Si des données psychologiques, médicales et sociales ont permis de préciser les critères d'admission dans cet enseignement, l'effort en la matière doit être poursuivi dans le même sens; les monographies sur les fonctions devront permettre une adaptation de la pédagogie aux besoins spécifiques, l'organisation appropriée des établissements, une formation plus spécialisée des maîtres, ainsi qu'une détermination de leurs titres.

Si je devais, ici, résumer mes intentions, je dirais que mon souci premier est d'apporter, dans ce secteur, la rationalisation qu'une volonté d'efficacité rend plus indispensable encore qu'ailleurs.

J'ai dit naguère, à la tribune de la Chambre, et à propos de l'enseignement préscolaire qu'il occupait, dans l'effort de démocratisation une place privilégiée.

Mais le moment d'élection, le seul qui soit susceptible de corriger les égalités nées de la disparité des milieux sociaux se situe, selon un mot de M. Servan-Schreiber, « en amont de l'école », là où se place, très souvent, un moment déterminant.

Un vaste mouvement international, fondé sur des recherches psychologiques et sociologiques, reconnaît que les premières années peuvent être l'époque privilégiée.

Toutefois, conscient de la gravité de problème et des conséquences d'une solution éventuelle, je me refuse à toute précipitation. Je ne présenterai devant les Chambres, qu'un projet mûrement réfléchi et susceptible de répondre à toutes les interrogations que cette innovation éventuelle peut et doit soulever.

Les projets élaborés par le Conseil supérieur de la famille nous apporteront une aide précieuse en la matière.

Voici, certes, un survol rapide de ce domaine vaste et complexe qu'est l'éducation nationale.

Mais, comme je vous l'ai dit, les considérations relatives au budget global, la détermination des lignes de force de notre politique, au triple niveau des études supérieures et secondaire et de l'enseignement de base, ne peuvent nous faire oublier qu'en son rapport du 26 juin 1970, à la Chambre, l'honorable M. Meyers, intégrait dans les compétences du Conseil culturel, la collaboration entre les différents réseaux au plan de la communauté, de la province, de l'arrondissement ou de la commune.

La déclaration gouvernementale, reprenant et amplifiant les principes relatifs à votre compétence, rappelle que les conseils culturels, chacun pour ce qui le concerne, sont compétents, pour tous les problèmes d'enseignement qui ne sont pas réservés au Parlement.

Cette compétence est très vaste, puisque la déclaration gouvernementale tient à préciser que, « au début de chaque session, les ministres de l'Éducation nationale devront donner, devant le Conseil culturel compétent, un exposé de la politique générale en matière d'enseignement pour l'exercice budgétaire à venir ».

C'est, ce que, à la demande de votre président, avec la volonté de respecter la plénitude de votre compétence je me suis proposé de faire aujourd'hui.

Toutefois, mon souci reste évidemment constant de ne pas porter préjudice aux attributions de la Commission permanente du Pacte scolaire.

Ainsi, à titre exemplatif, je rappelle que la déclaration gouvernementale annonce « des expériences à caractère partiellement ou entièrement pluraliste ».

Nous devons analyser et orienter ces problèmes, au Conseil culturel de la Communauté culturelle française.

Nous devons certes être prudents car le pluralisme, loin d'être une doctrine aisée à définir est, en ce moment, une ligne de conduite et un état d'esprit, une des composantes de la promotion qualitative de la vie en commun.

En tous les cas, je répète que ma volonté est de stimuler, au maximum, la concertation entre les différents réseaux d'enseignement et j'en aperçois la nécessité impérieuse à chaque moment de mes efforts actuels, depuis mon retour au Ministère de l'Éducation nationale.

En tous les cas, et c'est par cet aspect essentiel des choses que je voudrais terminer l'exposé d'aujourd'hui, nous devons, à mon sens, tous ensemble opérer la synthèse des problèmes de compétence du Conseil culturel de la Communauté française, en matière d'éducation nationale

A coup sûr, l'autonomie culturelle entraîne de vastes obligations pour votre Conseil, en ce domaine.

La déclaration gouvernementale me paraît d'ailleurs avoir précisé notre plan de travail.

Indépendamment de l'exposé que je vous donne aujourd'hui et qui, en principe, devrait être fait en début de session, le Ministre de l'Éducation nationale

doit évidemment venir devant vous, pour tous les débats relatifs à des projets ou à des propositions de décrets ou lorsqu'il s'agit de répondre à des demandes d'explications.

D'autre part, le Ministre de l'Education nationale doit débattre, devant le Conseil culturel, du budget de son département.

La procédure me paraît claire : les budgets de l'Education nationale sont déposés au Parlement. Ces budgets comportant la distinction entre les crédits intangibles et ceux dont les conseils culturels régleront l'affectation, sont discutés et votés par les deux Chambres.

L'ensemble étant transmis aux conseils culturels ceux-ci, à l'occasion de ces budgets, discutent de la politique générale de l'Education nationale et peuvent, comme le dit la déclaration gouvernementale, formuler des avis, des critiques et proposer des amendements éventuels.

La déclaration gouvernementale a prévu que, si les conseils culturels estimaient devoir proposer des amendements aux crédits intangibles et qu'une majorité se dégagât en ce sens, le Ministre de l'Education nationale devrait faire rapport au Gouvernement, qui déciderait de la suite à y réserver.

En d'autres termes, au début de la session un débat semblable à celui d'aujourd'hui ouvre la discussion sur la politique générale de l'enseignement, discussion qu'un débat budgétaire clôture.

Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit en commission, à ce sujet.

C'est très volontiers que je suis et que je reste à l'entière disposition du Conseil culturel de la Communauté culturelle française.

Dans l'immense effort de rénovation de notre enseignement qui a été entrepris, il y a des années, vous avez, Mesdames et Messieurs, un rôle essentiel à jouer.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, la mise à jour de notre enseignement passe par une plus large participation de tous et de chacun. Mais cet effort ne sera efficace qu'à la condition d'être solidaire.

Je suis pour ma part résolu à y apporter ma collaboration pleine et entière. (*Applaudissements sur les bancs du P.L.P., à droite et sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, avant d'aborder la discussion de l'exposé de M. le Ministre de l'Education nationale, je voudrais signaler à l'Assemblée que le Ministre m'a dit tout à l'heure qu'il serait peut-être amené à devoir répondre à certaines questions lors de la prochaine séance.

Par ailleurs, un groupe soucieux de s'accorder le temps de la réflexion vient de me demander de prévoir la poursuite de la discussion au cours d'une séance ultérieure.

Si l'Assemblée est d'accord, nous pourrions, en effet, prévoir une telle façon de faire. Je demanderai cependant à ceux de nos collègues qui ont l'intention d'intervenir de s'inscrire aujourd'hui pour que nous puissions ordonner nos travaux.

La parole est à M. Risopoulos.

M. Risopoulos. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers collègues, nous ne savions pas, en vérité, ce que M. le Ministre de l'Education nationale allait nous dire, il serait sage qu'un véritable débat s'institue lors d'une séance prochaine, ce qui permettra à d'autres intervenants, après avoir lu le discours du Ministre, de lui poser des questions et au Ministre de répondre. Je voudrais donc dire brièvement trois choses seulement.

Tout d'abord, je crois que le Conseil culturel de langue française est heureux d'avoir vu à cette tribune le Ministre de l'Education nationale. C'est un événement auquel nous sommes sensibles mais que nous trouvons normal. C'est une tradition qui doit se poursuivre. Nous croyons que lorsqu'un Ministre dit qu'il sera à la disposition du Conseil culturel, il s'agit d'un propos sincère qui sera l'amorce d'une collaboration aussi fructueuse que possible.

Pourquoi est-ce nécessaire et pourquoi l'attentions-nous? Parce que nous savons bien quelles sont les insuffisances du Conseil culturel, l'absence de responsabilités de l'Exécutif devant lui et les imperfections du système qu'on a mis sur pied. Mais rien n'empêche que nous tâchions de pallier ces insuffisances en trouvant le plus possible ces capillaires qui nous permettront de maintenir avec le gouvernement, et spécialement avec les ministres qui sont le plus normalement destinés à travailler avec le Conseil culturel, des liens aussi confiants et aussi persistants que possible.

Il y a quelques jours notre président et M. Calewaert ont fait des exposés dans la banlieue de Bruxelles, exposés extrêmement intéressants et qui indiquent pourquoi la présence du Ministre de l'Education nationale à cette tribune a beaucoup plus qu'une valeur de symbole.

Le président du Conseil culturel a dit que, les textes étant ce qu'ils sont, 95 à 98 p.c. des matières qui touchent à l'Education nationale seraient toujours de la compétence du Parlement. Une appréciation un peu plus modérée de cette proportion a été faite par M. le Ministre Calewaert.

Je dirai simplement — et je crois être l'interprète de beaucoup d'entre nous — qu'il est certain que les textes sont restrictifs. Il est vrai que les textes actuels maintiennent encore au Parlement national une partie importante des matières de base de l'Education nationale.

Je ne peux pourtant m'empêcher de penser que l'évolution ira inévitablement à une compétence de plus en plus grande du Conseil culturel dans ce domaine, et c'est fort bien ainsi.

Il est tout à fait certain que la culture n'est rien sans l'Education nationale, puisque l'Education nationale est le cadre dans lequel, à part le milieu familial, se situe la formation de toute la culture, c'est-à-dire tous les rapports humains, la situation d'un groupe de telle langue et de telle expression par rapport au contexte humain qui l'entoure.

Il y faudra sans doute des modifications législatives, il y faudra peut-être des modifications constitutionnelles, mais il est tout à fait certain, qu'une fois de plus, la réalité sera le premier guide. Dans ce domaine, je le répète, je me réjouis donc aujourd'hui de voir naître une amorce de collaboration qui doit, — et notamment en matière budgétaire comme déjà la tradition s'en est instituée du côté néerlandophone — donner au Conseil culturel français le privilège de déterminer aussi la politique de l'Education nationale française en Belgique.

Mon deuxième point, Monsieur le Ministre, a trait évidemment à ce qui a été dit au sujet du gonflement budgétaire qui nous frappe tous d'étonnement.

Je me rappelle encore que, dans les derniers mois de votre précédente charge ministérielle — et ce n'est pas si ancien — votre budget annuel était d'environ 40 milliards. Et si ma mémoire me sert, vous avez dit un jour qu'on pouvait faire tout avec le budget de l'Education nationale, sauf le doubler. Vous voyez qu'en peu d'années nous y sommes arrivés et au-delà. Et l'on se demande, en vérité, quelles sont les motifs que nous pourrions avoir de supposer que cela ne continuera pas ainsi.

Vous avez, avec beaucoup de raison, fait remarquer qu'une partie considérable de ce budget était constituée par des dépenses obligatoires incompressibles. Ce n'est pas là une mauvaise réponse à ce qui s'est dit, à cette même tribune, il y a quelques jours à peine, lors de la discussion du budget des Voies et Moyens.

J'avais dit en effet qu'une grande partie du budget de l'Etat était composée de dépenses incompressibles, ce qui avait malheureusement pour effet que des possibilités d'aménagement n'étaient possibles que pour un tout petit secteur, là où malheureusement, il y a peu de groupes de pression prêts à défendre de bonnes causes. Je faisais allusion entre autre à la recherche scientifique.

Je ne sais pourquoi M. Humblet, à ce moment-là, m'a interrompu en me demandant pourquoi j'estimais que cette partie incompressible était infime. Je vous remercie d'avoir indirectement apporté un peu d'eau à mon moulin.

Mais sur le fond de problème, vous avez employé des formules très prudentes. Je ne suis pas ici pour émettre des critiques inutiles. Mais trop de choses dans votre discours étaient inévitablement fort générales et très vagues. Nous n'aurions pas eu assez de rouges tabliers pour recueillir toutes les vérités premières qu'à un moment donné, vous avez été forcé de nous dire.

Il faudra un jour prochain, être plus précis, Monsieur le Ministre. Nous sommes très inquiets, vous le savez, au sujet des universités. Vous l'avez senti en vous exprimant dans une déclaration récente dont « Le Soir » a consacré l'importance en la publiant en première page. Vous vous êtes efforcé, en un certain sens, de dissiper cette inquiétude. Vous avez dit d'abord que les chiffres des économies envisagées sont incertains. Il est vrai qu'on avait parlé de 5 milliards d'économies que devrait supporter l'Education nationale, puis d'un milliard six cent mille francs. Vous avez également donné une sorte de démenti à ce qu'on avait déclaré à propos du *numerus clausus*, d'une politique qui aurait rendu les candidatures plus difficiles. Et là, vous devriez être bien précis, parce que c'est pour nous un sujet de préoccupation considérable.

Nous faisons budgétairement un effort considérable dans certains domaines nouveaux : celui de l'éducation permanente, du recyclage. Il n'entre pas dans mon propos de critiquer le principe des crédits d'heures, mais vous devinez aisément ce que dirait l'appareil universitaire de notre pays si les universités devaient faire les frais d'un système d'économies qui, parallèlement, les mettrait encore en plus grande difficulté. Bien entendu, je ne vous fais pas ici de procès d'intentions.

A cette matière essentielle, vous devrez inévitablement revenir plus tard, à cette même tribune.

Troisième et dernier point — j'en aurai alors terminé — vous nous avez aussi parlé de l'enseignement rénové, et vous l'avez fait aussi avec une prudence extrême, dans des termes tellement généraux, qu'ils étaient certainement rassurants pour tout le monde. J'aimerais cependant applaudir aux propos que vous avez tenus en commission, en annonçant notre désir d'information en cette matière. J'espère donc que vous allez favoriser la proposition d'enquête, qu'avec d'autres collègues j'ai soumise à la Commission de l'Enseignement du Conseil culturel.

Vous savez, en effet que, dans l'enseignement secondaire, ceux qui ont commencé l'expérience de l'enseignement rénové il y a cinq ans vont arriver, dans un an et demi à la fin du cycle complet d'études secondaires. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce n'est pas le seul problème qui se pose en ce qui concerne l'enseignement rénové. Vous avez eu raison de parler, à un moment donné de l'enseignement primaire et d'autres secteurs

encore. Mais il est certain qu'un problème essentiel consiste à savoir ce que donnera le « rénové » au contact de l'enseignement universitaire.

Je vous assure que nous sommes aussi profondément désireux de savoir que l'expérience ne fera pas, des candidatures universitaires, une espèce de champ de bataille.

Cette enquête vient donc à point, je le crois. Je pense que tous les membres de la commission de l'enseignement du Conseil culturel seraient fort heureux que vous-même, Monsieur le Ministre, et vos fonctionnaires, soyez particulièrement attentifs à cette question. Il ne s'agit, ni d'une polémique inutile, ni d'un combat qui s'annonce, mais je crois qu'un effort intellectuel profond et loyal doit être fait par tous.

Notre président s'en souvient certainement, quand nous avons, il y a deux ans, discuté du rénové, nous avons connu au Sénat des débats très animés. J'avais pris, comme M. Bourgeois, d'ailleurs, des positions assez nettes à cet égard. Je ne suis pas sûr que finalement, nous nous soyons très bien compris. Mais je ne saurais assez répéter que ce qui nous préoccupe maintenant au sujet du rénové, c'est de savoir où l'on en est. Les personnes qui s'y intéressent souhaitent que cette expérience réussisse. En effet, en matière d'expérimentation de cette sorte, qui comprend tant d'éléments, concernant tant de jeunes, il serait désastreux de constater que l'on est engagé dans une voie sans issue.

En revanche, il est tout à fait certain que, sans parler d'échec, on peut imaginer qu'il y ait une série de leçons à tirer de l'expérience en cours, qui indiqueront probablement qu'il y a trop peu de crédits ici, trop peu d'enseignants là, trop peu de collaboration pour permettre au système envisagé d'être fructueux.

Je crois que nous serons tous d'accord pour affirmer qu'il ne s'agit pas de se battre pour ou contre le rénové. Il s'agit de savoir ce qu'on a fait, jusqu'où cette expérience a réussi, dans quel domaine, où a-t-elle connu un échec, où des corrections peuvent-elles être apportées.

Il me paraît qu'il serait souverainement injuste que les secteurs d'enseignement, notamment le supérieur, qui seront les héritiers de ce que ce système aura produit soient placés devant un choix infiniment plus difficile. Ou bien l'on abaisse les critères d'accueil, — et je crois que vous serez d'accord pour estimer que l'université n'a pas à former des médecins, des ingénieurs, des avocats de moindre qualité, — ou bien l'on maintient la politique ancienne qui était sérieuse mais qui deviendrait cruelle parce que les candidats aux études universitaires auraient été moins bien préparés que leurs prédécesseurs.

Voilà certaines réflexions sur des questions précises : le budget, les inquiétudes des universités, le problème du statut du chercheur, de la recherche scientifique, la situation actuelle de l'enseignement rénové, toutes matières à propos desquelles le Ministre comprendra certainement que le Conseil culturel est profondément préoccupé d'un lien efficace entre le législatif, qu'il représente dans ce domaine, et l'exécutif que le Ministre a incarné à cette tribune, collaboration qu'il a bien voulu nous promettre pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du P.L.P. et du F.D.F. - R.W.*)

M. le Président. — La parole est à M. Parisis.

M. Parisis. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, tout d'abord je remercie M. le Président d'avoir proposé la prolongation du débat à mardi prochain. Cela permettra à un certain nombre de collègues de préciser leurs questions, étant donné que l'exposé de M. le Ministre n'avait pu, comme d'habitude, être fait en commission.

Je voudrais aussi souhaiter que mes collègues ne démissionnent pas de leurs fonctions de législateur en raison de l'existence d'une commission du pacte scolaire. Sans doute avons-nous à en observer les principes et cette commission les rappelle à l'Exécutif mais ne devons-nous pas pousser le plus loin possible l'analyse des problèmes qui nous sont soumis ?

Je voudrais, Monsieur le Ministre, déférant d'ailleurs au souhait de certains de mes collègues, ne pas aborder aujourd'hui directement les problèmes que vous avez soulevés, qu'il s'agisse du rénové, de l'enseignement supérieur, ou du montant des crédits globaux ou sectoriels, mais bien aborder les effets des communications de masse et ceux de la révolution scientifique et technique sur le rôle de l'école, sur sa structure et sur son avenir. Vous avez d'ailleurs dit textuellement : « il n'est pas seulement question de chiffres mais il est question de notre conception de la façon dont nous envisageons nos traditions, d'une part, et nos méthodes d'avenir, d'autre part ».

Je rappelle d'abord — ce n'est pas inutile — les effets de ces moyens de communications de masse car, nous en sommes bien d'accord, l'école n'est plus la seule fenêtre ouverte sur le monde; on prétend même que la plupart des enfants ne reçoivent plus à l'école que 20 p.c. de leur formation, le complément étant reçu en dehors de l'école. Les effets de ces moyens de communication de masse, qui sont énormes, peuvent aussi être dangereux.

Ils sont dangereux parce que d'abord ils créent de nouvelles structures mentales.

Je pourrais m'appuyer sur le rapport d'un directeur général qui fut, je crois, sous votre juridiction, avant que le Ministère de la Culture n'ait vu le jour. Il s'agit de M. Hichter. Je pourrais me rapporter aussi à différentes statistiques, notamment celles fournies par M. Janne qui joue à ce point de vue un rôle international de grande envergure.

Il ressort de ces études qu'entre les jeunes de onze à douze ans et ceux de quinze à seize ou de dix-huit à dix-neuf ans — et là, le contraste est véritablement impressionnant — existent des différences considérables.

Pourquoi? Tout simplement parce que les plus jeunes sont nés en même temps que la télévision et ont été, par conséquent, soumis à un arrosage permanent d'éléments d'information sans aucune liaison entre eux, sans aucune structuration. C'est à ce sujet d'ailleurs qu'on a parlé d'une formation « en feutrine ».

Les progrès des éléments de communication font qu'un événement brut est exposé aux enfants absolument sans rapport de cause à effets. C'est à tel point qu'on le constate même chez les adultes. Vous vous appellerez que le journal parlé ne peut être compris par les adultes que moyennant une formation du degré secondaire, car le vocabulaire qu'il utilise reste souvent incompris des masses.

Nous savons que ces moyens de communication, qui, je le répète, agissent à 80 p.c. dans la formation d'un élève, ne constituent pas l'analyse d'une situation mais, au contraire, la dramatisent sans l'expliquer. C'est là l'origine du danger dont j'ai parlé, car l'abondance des informations peut étouffer une saine information et constituer un véritable conditionnement des esprits.

Nous savons que demain cette influence des moyens de communication de masse sera d'autant plus grande que l'information sera transmise par satellites de télédiffusion. Les événements de Wounded Knee, aux Etats-Unis, nous ont d'ailleurs été communiqués ces derniers jours par ce moyen. Nous connaissons des réseaux de télédistribution par câbles, des cassettes audio-visuelles et, enfin, le magnétoscope qui permettra à chacun de

composer lui-même son programme. Je crois finalement que cette évolution, contrairement peut-être à ce que d'aucuns pensent, sera rapide et que des vidéothèques s'installeront à l'égal des bibliothèques.

Il faut y consacrer toute votre attention, Monsieur le Ministre, car les pouvoirs publics n'ont pas encore, semble-t-il, compris toute l'importance de ces moyens nouveaux de communication et ne sont pas encore absolument prêts pour adopter une doctrine à cet égard.

De ces considérations, je vais tirer un certain nombre de conclusions qui se limitent, pour l'instant, aux moyens de communication.

Je crois que l'école doit enseigner à la jeunesse une méthode de classement de ces informations et ne plus se contenter simplement d'éléments abstraits. Je pense que l'école n'est plus le seul endroit privilégié d'apprentissage et, vous l'avez déjà dit, il faut ouvrir l'ère de l'information extra-scolaire. Je crois qu'il faut prolonger davantage dans l'école les programmes généraux de radio-télévision et aussi prescrire aux maîtres de se préoccuper de savoir ce qu'y voient et entendent les enfants. Enfin, il faut discuter à l'école de ces programmes pour en utiliser les richesses; il faut, enfin, associer les enfants à la confection même de ces programmes. J'aurai certainement l'occasion d'y revenir tantôt.

Une circulaire de votre prédécesseur, M. Hurez, a établi, d'après un schéma, un tableau à deux entrées contenant des différents sujets qui devraient être soumis aux enseignants d'une part, aux parents et aux enfants de l'autre. Or, en consultant ces tableaux, on constate que, pour ce qui est de la décision et de la concertation, la matière déferée aux parents et celle déferée aux enfants ne représente quasiment rien. Il faudra reviser cette circulaire.

Et j'en viens ici à mon second sujet.

Il faut, j'en suis convaincu, élargir notre vision, maintenant, à la révolution scientifique et technique et aux conséquences de cette révolution pour l'école. Mais je suis d'abord obligé d'en rappeler les traits généraux.

Je constate que du point de vue de l'enseignement quatre processus importants sont apparus. D'une part, la décroissance du décalage temporel entre les découvertes et leur exploitation industrielle. C'est devenu, je crois, un sujet classique de connaissance, de rappeler que s'il a fallu cent et deux ans pour que la photographie devienne opérationnelle, il n'en a plus fallu que cinquante-six pour le téléphone, douze pour la télévision et six pour cet engin de destruction qui est la bombe atomique.

Le deuxième processus est l'élargissement considérable de l'ensemble des connaissances humaines par l'apparition incessante d'innovations.

En troisième lieu intervient le changement dans le rôle de l'éducation qui, dépassant les limites des préoccupations de connaissances et de fortune, doit surtout procurer à l'enfant les éléments propres à assumer davantage sa condition d'être humain.

Malheureusement, trop souvent encore, nos contemporains, sous l'influence de la famille et surtout du milieu scolaire, se préoccupent beaucoup plus du niveau de vie que du genre de vie et, lorsque nous serons arrivés à renverser cette perspective, lorsque le citoyen se préoccupera davantage de son genre de vie que du niveau de sa rémunération, nous aurons apporté nombre de solutions valables à des problèmes cruciaux, tels : l'environnement et la pollution.

Le quatrième processus est que, en raison du progrès technique, une partie de plus en plus importante des activités sera sans lien direct avec la profession. Je crois que, de cela aussi, nos contemporains ne se sont pas encore rendu compte.

De ces quatre processus il résulte que l'école doit avoir la préoccupation de préparer aux loisirs et je ne crois pas que ce soit, pour le moment, reconnu.

Nous devons également constater à propos de l'enseignement qu'en raison de la mobilité considérable de la main-d'œuvre que susciteront toujours davantage les innovations dues aux progrès techniques et la hausse des niveaux de qualification qui en résultera — vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, Monsieur le Ministre — le recyclage deviendra indispensable à plusieurs reprises au cours d'une vie professionnelle.

Le rôle de l'école ne consiste donc plus simplement à enseigner mais aussi à développer une attitude générale; l'école ne peut plus se borner à accumuler les connaissances, mais doit orienter l'enfant dans un esprit de créativité et de volonté de transformer le monde et non en faire simplement un sujet passif soumis aux sollicitations de l'extérieur.

C'est un bouleversement considérable des conceptions. J'aurais voulu — et j'espère que vous me répondrez éventuellement mardi — recevoir votre accord sur cette vision du monde.

Mais ce bouleversement considérable s'accompagne à mon sens d'un autre bouleversement, paradoxal celui-là. En effet, éduquer consiste, bien entendu, à permettre à l'enfant de se construire une personnalité autonome et, dans cette ligne de pensée, l'éducation réussie est une libération.

Mais nous savons aussi que la liberté est le résultat d'une construction de la personne et que, pour se construire, il faut, à la fois des modèles auxquels se référer et des techniques pour apprendre la maîtrise de soi.

Nous nous trouvons ainsi devant cette double question : quand la contrainte devient-elle oppressive ? Quand la contrainte est-elle libératrice ?

Et ceci nous fait déboucher sur un sujet qui m'est très cher, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, où était et qui est l'éducation permanente ou la culture.

Comment la culture peut-elle être ferment d'évolution ? Elle ne peut le devenir qu'à la condition de ne plus être considérée comme un ensemble de valeurs, procédés ou modèles qui conduisent à une méthode pour aborder et résoudre les problèmes. L'éducation ne peut plus être un ensemble de solutions pré-établies, mais, au contraire, une formation.

Je voudrais, à cet égard, reprendre encore l'expression de M. Janne : « Ce qu'il nous faut, ce sont des polyvalents adaptatifs. » Ce terme paraît peut-être un peu rébarbatif, mais M. Janne n'en pouvait trouver de plus concis sans une lourde périphrase. En fait, il vise des personnes susceptibles d'adaptation rapide aux conditions nouvelles de vie sociale et possédant une attitude d'accueil aux changements.

Par conséquent, il ne s'agit pas simplement de superposer une éducation pour les adultes à une éducation des jeunes. C'est l'éducation des jeunes qu'il faut d'abord transformer fondamentalement et c'est dans cette voie, qu'on s'est engagé depuis plusieurs années. Encore, faut-il voir ce que sont les expériences et faire la critique des méthodes, mais cette éducation doit être continue, car nous ne sommes plus au temps où l'on opposait l'école, la fonction et la profession.

L'école, au fond, doit durer toute la vie et si le but est essentiellement d'apprendre à apprendre, de favoriser le goût de la connaissance et les possibilités de formation tout au long de la vie, je pense que vous me donnerez raison, quand je dirai qu'il n'est plus

possible de se satisfaire du schéma traditionnel qui cloisonne l'existence en trois étapes : la vie scolaire, la vie professionnelle et la retraite.

En ce qui concerne la vie scolaire, on devait prouver jusqu'à présent qu'on avait mémorisé, qu'on avait compris, qu'on avait assimilé un certain stock de connaissances et de techniques. C'était hier.

Aujourd'hui, il faut admettre que les études scolaires doivent comporter de moins en moins d'acquisition de connaissances, pour reposer de plus en plus sur l'acquisition d'une méthode de pensée d'attitudes adaptatives, de comportement critique et de disciplines qui apprennent à apprendre. Le temps consacré aux activités sera donc, pour les jeunes, moins développé qu'autrefois, tandis que le temps des loisirs, mais des loisirs orientés, sera beaucoup plus grand et sera préparé par l'école.

Au niveau de la vie professionnelle, autrefois, l'homme croyait avoir acquis, au sortir de l'université, le maximum de connaissances et voulait généralement les réviser à l'âge de quarante ans. C'était hier, mais tout a changé. Désormais, dans cette nouvelle conception, la vie professionnelle comportera de nombreux loisirs où il faudra se cultiver, se tenir au courant des innovations et acquérir de nouvelles connaissances professionnelles en retournant éventuellement à l'école.

Venons-en à la retraite. Nous savons qu'à présent l'on se préoccupe beaucoup du troisième âge. La plupart de ceux qui se penchent sur ce problème ont pour principal souci de fournir aux retraités une occupation qui les sauve de l'ennui. Mais on se rend de mieux en mieux compte que les gens âgés peuvent être de sages conseillers capables d'apporter à l'ensemble de la société le capital de leur culture.

Il faut donc modifier les structures et vous y êtes en ce moment attachés.

Dans quel sens va-t-on s'orienter ? Faudra-t-il d'abord toucher aux niveaux, dire que les niveaux d'étude seront indépendants de l'âge des étudiants ?

Faut-il s'attaquer aux modes d'acquisition des connaissances et dire que celles-ci seront indépendante de la durée ou des conditions d'études antérieures ?

Faut-il s'attaquer à l'espace, dire que les études ne s'accomplissent plus nécessairement dans un espace aussi particularisé, que les locaux scolaires tout au moins dans leur totalité ?

Faut-il, enfin, mettre fin au système de classe, modifier le rôle des enseignants, les faire passer de leur qualité ancienne de maître ou de conférencier, à celle, plus adaptée, de conseiller et d'orienteur ?

C'est d'ailleurs une mission que beaucoup d'enseignants avaient comprise même autrefois.

Enfin, ne faut-il pas, quand on oppose école et éducation post-scolaire — c'est aussi un sujet auquel je tiens particulièrement —, orienter une double organisation vers un échange permanent entre l'école et le secteur de l'éducation permanente ? Si votre collègue, M. Falize, était là, je suis persuadé qu'il me donnerait raison. Des lors, l'évolution permanente, telle qu'il faut la comprendre, devient un facteur fondamental de mutation du système de l'enseignement.

En ce qui concerne celui-ci, nous allons vers une époque où l'on mettra fin d'abord à l'encyclopédisme, à l'empirisme dans la transmission des connaissances, à la spécialisation hâtive et au traditionalisme.

En premier lieu, dans la mesure où la formation brute deviendra désormais de plus en plus celle des mass média, l'encyclopédisme ne sera plus de mise. Il sera tout à fait inutile de faire emmagasiner un ensemble de connaissances mémorisées. La lecture verra déve-

lopper son empire. Je crois que l'enseignement devra être allégé. On n'est pas encore dans cette voie, Monsieur le Ministre. Il ne portera plus que sur des modes de penser, dans cette formule saisissante que d'autres ont utilisée et que je reprends, où on apprend à l'enfant à apprendre.

En second lieu, on mettra fin à la transmission empirique des connaissances, que ce soit au sein de la famille, au sein de l'entreprise, ou au sein du syndicat, car demain, une connaissance plus approfondie des problèmes sera exigée; la complexité des organisations qui interviennent dans la solution de ceux-ci et le caractère technique des activités mettront fin à l'empirisme.

L'apprentissage ne se fera plus sur le tas mais bien au sein d'institutions spécialisées publiques et privées qui auront leurs moyens d'action propres et utiliseront les communications de masse.

Par contre, si je parle de spécialisation comme troisième conséquence, il n'y aura plus cette fin comme première phase initiale de la formation de l'homme. Il faut, je crois, que peu à peu, quelle que soit la formation dans laquelle nous avons été engagés tous, nous abandonnions la perspective où le diplôme doit couvrir une compétence de moins en moins large et de plus en plus profonde et précise, au fur et à mesure qu'on s'avance dans la vie, afin que nous et nos enfants devenions des hommes ouverts à toutes les réalités.

Les progrès techniques et scientifiques si rapides, les procédés intellectuels ou instrumentaux, se succèdent de telle façon qu'ils demandent chaque fois l'usage de connaissances entièrement nouvelles.

Je suis persuadé qu'il n'y a pas un seul chef d'entreprise ou un maître d'industrie qui me donnerait tort.

Il faut donc former les esprits à un nombre d'activités conceptuelles qui conviennent à de telles possibilités.

Il faut, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, aider à la formation d'hommes polyvalents ayant une haute capacité d'adaptation dans des domaines étendus, comme celui des mathématiciens qui, en réalité, sont devenus des économétriciens; il faut, enfin, que la période de scolarité soit généralement ouverte avec des options multiples, que la classe abandonne cette idée de compétition à laquelle nous avons été habitués, pour devenir une équipe où se crée un esprit où tous ensemble on essaye de réaliser, au mieux, l'acquisition non seulement des connaissances mais de la méthode de connaître.

Il y aura donc une diminution de la mémorisation, de l'exposé *ex cathedra*, de la passivité et de l'immobilité des élèves, de l'homogénéité des matières et de l'individualisation des performances; tout cela, à mon avis, disparaîtra. Si on maintient ces méthodes, elles seront totalement en désaccord avec les exigences de la vie professionnelle et scientifique et avec le visage de la société. Celle-ci nous fait apparaître de temps en temps les jeunes comme constituant un groupe social bien distinct. D'aucuns n'hésitent pas à en deviner une clientèle nouvelle en offrant des objets de consommation de peu de valeur. Ce qu'il faut, c'est valoriser le statut des enfants en les faisant participer à la vie de famille, aux discussions et aux décisions bien avant la majorité légale. L'autorité des parents n'en sortira affaiblie que dans la mesure où ceux-ci verront là une solution de facilité alors qu'il s'agit de former les caractères vers l'expérimentation.

Enfin, nous débouçons, par cette conception très générale d'une rénovation de l'enseignement, sur la démocratisation. Par rénovation je n'entends pas nécessairement l'enseignement rénové. L'enseignement rénové

est une technique bien particulière dont nous aurons l'occasion de discuter, à laquelle vous avez fait allusion, et pour laquelle vous attendez maintenant les résultats d'une enquête. Si j'ai bien compris, 13 000 professeurs et maîtres ont été associés. Je veux parler, pour ma part, de rénovation, d'un changement total des perspectives dans lesquelles nous, comme vous, devons œuvrer dans le domaine de l'éducation qui est une partie de la compétence du Conseil culturel.

Une des conséquences sera d'aboutir à la démocratisation, c'est-à-dire à la suppression d'un certain nombre d'obstacles qui constituent des positions privilégiées. Vous y avez fait allusion, Monsieur le Ministre. Nous savons que ce n'est d'ailleurs pas une caractéristique de notre système occidental qu'aux professions les plus lucratives et aux postes dirigeants aient accès, précisément, les enfants des classes les plus riches. Dans un régime de collectivisation, comme la Russie, ce sont les enfants des fonctionnaires qui sont les plus nombreux à fréquenter les universités.

C'est une idée de M. Janne de dire qu'il faut abondamment, ou en tout cas transformer, la vieille tradition scolaire et créer des centres de diffusion des connaissances et de la culture au lieu de classes, des centres qui seraient — même s'ils ont d'autres appellations et d'autres formes — plus rayonnants et plus profonds que les maisons de la culture ou les centres de jeunesse auxquels j'ai attaché un intérêt particulier lorsque j'exerçais des responsabilités ministérielles. L'aire d'extension de celles-ci est beaucoup plus limitée que celle que l'on peut atteindre dans un milieu éducatif.

Enfin, on peut dire que cette nouvelle conception mettra l'accent sur la formation de la pensée critique (je n'entends pas par là une critique gauchiste dans le sens traditionnel). Elle entraînera la nécessité de prolonger la durée de la première phase de la formation, la diminution ou même la fin des participations extérieures empiriques, l'orientation polyvalente des formations débouchant de l'attribution de diplômes plus diversifiés et moins liés à une branche classique de la technique et du service, la formation active interdisciplinaire et un travail d'équipe.

Cette nouvelle conception ne liera plus la sélection à une durée déterminée des études, mais transformera profondément les écoles et les classes en en faisant les centres de diffusion dont j'ai parlé.

Nous débouçons de la sorte sur l'école ouverte. Écoutons Emile Creutz, qui est un spécialiste en la matière : « L'école doit devenir un centre de rencontre; elle doit être l'école des jeunes et aussi l'école des adultes parce qu'elle appartient en fait à la communauté nationale locale. Elle doit devenir la maison de tous, notamment aussi celle des parents. » L'école ouverte est celle qui, dans le cadre d'une pédagogie constructive, cherche à devenir un relais et un tremplin pour l'éducation permanente et populaire au service de la population tout entière.

Je reprends ici l'idée que je vous ai soumise tout à l'heure. Si toutes les écoles acceptaient de devenir le centre culturel de la région et du quartier, nous assisterions rapidement à une promotion culturelle de la population beaucoup plus importante que celle que nous constatons aujourd'hui.

Je crois que les équipements sportifs — je m'en réfère toujours à Emile Creutz — les salles de spectacles ou de fêtes, les locaux scolaires devraient être disponibles. Hélas! C'est trop souvent le concierge qui exerce l'autorité, vous le savez comme moi. A votre prédécesseur, M. Dubois, j'avais posé certaines questions concernant l'utilisation de locaux. On a dû, après enquête, reconnaître que certains préfets voyaient leur autorité compromise si l'utilisation des locaux se faisait

en dehors des heures de classe. Aussi refusent-ils cette proposition parce qu'ils ne voulaient pas se mettre mal avec le concierge.

Tous ces locaux doivent être disponibles pour toute la population à tous moments quand ils ne sont pas utilisés pour l'école. M. Abel Dubois, auquel j'en avais parlé, avait demandé au service d'études et de recherches du Fonds des constructions scolaires, d'étudier de nouvelles solutions architecturales en collaboration avec les pédagogues et différents spécialistes de l'éducation, pour que le groupe scolaire soit associé à l'environnement et qu'il soit un lieu de passage plutôt qu'une zone interdite.

En ce qui concerne la formation des adultes, des caractéristiques identiques devraient être adoptées. Nous en reparlerons à propos des crédits d'heures.

Je crois, Monsieur le Ministre, avoir ainsi résumé les conceptions qui devaient guider la transformation profonde à laquelle l'enseignement est maintenant appelé à tous les niveaux.

Je terminerai cette intervention en disant que la personne humaine est évidemment le souci de tous, et plus particulièrement celui du groupe que je représente ici. Je reprendrai, à ce sujet, un excellent auteur déjà cité, M. Marcel Hicter, grand spécialiste des questions de jeunesse : « Cette personne humaine, femme ou homme, nous voulons en faire un citoyen libre, responsable de soi et de ses diverses communautés de vie, de travail et de loisirs. Nous voulons qu'il participe à l'élaboration de son destin. L'école sera donc l'école de la vie, assurant une éducation globale, critique et respectueuse de ses diversités. » Contrairement à ce que d'aucuns pensent, ce n'est pas l'existence de deux réseaux d'enseignement qui nuira à cet esprit critique, car cette dualité constitue non pas un élément de concurrence mais avant tout un élément d'émulation. Je cite à nouveau : « L'école favorisera l'expression et la créativité. Elle initiera aux attitudes de choix. Elle ouvrira à l'économique et au social. Elle disposera des moyens de la technique contemporaine. Elle exigera des enseignants qu'ils prennent en charge leur perfectionnement; l'école sera cogérée ou autogérée, ce qui implique un nouveau type de relations entre le maître et l'élève. »

Ici, je formulerais un reproche fondamental à votre département, au sujet de la cogestion ou de l'autogestion. Les préfets n'ont guère d'autorité, toute initiative devant venir du centre. J'espère que vous mettrez fin à cette situation.

Je termine en disant que dans notre nouvelle société, plus que jamais, l'école devra former le caractère. *(Applaudissements à droite, sur les bancs socialistes et du P.L.P.)*

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers collègues, je vais retenir brièvement votre attention sur un seul point, mais c'est un point qui, je crois, est important à l'heure actuelle : il s'agit du problème des ingénieurs techniciens qui, très heureusement d'ailleurs, a été remis à l'ordre du jour par un nouveau projet de loi déposé en Commission de la Chambre.

Je signale immédiatement à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale les deux aspects extrêmement positifs que nous voyons dans ce projet de loi.

Le premier : — c'est un élément de bon sens — est que ce projet de loi répond à une évidente nécessité. Il y a longtemps que les intéressés attendent et réclament

que leur sort soit exaucé. Quand je dis « les intéressés » je pense naturellement d'abord aux élèves concernés et au corps enseignant.

En second lieu, l'aspect extrêmement positif du projet de loi déposé consiste en ceci qu'il constitue un pas en avant — et un pas d'importance — vers la notion de pluralisme. Cette notion a fait couler beaucoup d'encre déjà, mais il me paraît utile de rappeler ici qu'elle nous apparaît comme le seul moyen d'assurer dans l'avenir la qualité optimale de notre enseignement, tout en limitant le coût de cette excellence, coût qui est, chacun le sait, de plus en plus élevé et qui pourrait paradoxalement aboutir, au nom même de la démocratisation, à mettre parfois hors de prix l'enseignement de qualité.

À cet égard, je regrette profondément que les délégués des pouvoirs organisateurs et les directeurs des écoles libres d'ingénieurs techniciens aient adopté un communiqué qui — je cite d'après la presse — « rejette unanimement la nouvelle solution proposée qui rendrait impossible, dans le chef des étudiants et de leurs parents, le choix entre les établissements catholiques et les autres ».

Il va de soi qu'une telle position constitue la négation même de tout pluralisme.

Ceci dit, et en vous remerciant à nouveau d'avoir participé activement à la préparation et au dépôt du projet dont je parle, je ne vous étonnerai certainement pas, Monsieur le Ministre, en relevant ici une difficulté importante qui ne manquera pas d'être suscitée par le nouveau projet. Il s'agit de la répartition régionale et sub-régionale à effectuer parmi les instituts et parmi les sections.

À n'en pas douter, un débat très large s'ouvrira dans ce domaine, débat qui se déroulera normalement en Commission. Je ne désire nullement anticiper sur ce débat et, pour cette raison, je m'en tiendrai à un seul problème, riche il est vrai en répercussions politiques : il s'agit des sections nucléaires de l'enseignement technique supérieur. Le projet retient une section nucléaire pour la communauté française et une pour la communauté néerlandaise.

On propose de rattacher la section de la communauté néerlandaise à l'Institut provincial d'Anvers et d'établir en fait son siège à Mol.

Permettez-moi de souligner qu'en agissant de la sorte on renforce, contrairement d'ailleurs à certaines déclarations récentes du gouvernement, le caractère régional du Centre de Mol, ce centre que l'on dit pourtant national et qui reste en effet subsidié par l'ensemble du pays.

Il est clair que dans la mesure où il n'existe aucune autre installation comparable au sud du pays, la proposition qui est faite cause un grave problème d'équivalence de matériel et d'équivalence d'environnement pour les ingénieurs-techniciens de la communauté française.

Un autre aspect du même problème concerne l'implantation régionale de la seule section nucléaire existant dans la communauté française. Votre projet propose son installation à Bruxelles. Ceci équivaut à dire qu'alors que la Wallonie se débat dans les problèmes économiques et sociaux que chacun connaît, particulièrement dans cette assemblée, et qui ont pour cause essentielle la disparition économique de la source d'énergie que représentait le charbon, la région wallonne se trouverait demain entièrement dépourvue de tout instrument de formation dans ce domaine de l'énergie nucléaire pour tant indispensable à son redressement.

Tel est bien le fait que j'ai eu lire dans le document qui nous a été remis; j'espère l'avoir mal compris sur ce point car si telle était bien votre proposition, il me serait personnellement impossible de vous suivre sur ce point.

Ceci dit, Monsieur le Ministre, j'en aurai terminé en attirant votre attention sur un point bien précis de technique législative. Le nouveau projet de loi qui a été déposé est construit exactement sur le même schéma que les projets précédents, ce qui en soi ne serait digne ni d'une remarque ni d'un reproche, n'était le fait que le premier projet a été déposé avant l'entrée en vigueur de l'autonomie culturelle.

Faut-il dès lors en déduire que celle-ci n'est concernée en rien dans son pouvoir décretaal par l'organisation d'un niveau d'enseignement comme celui des ingénieurs-techniciens ?

Je pose la question, Monsieur le Ministre, mais je n'essaie pas d'y répondre aujourd'hui parce qu'à coup sûr il s'agit d'une question délicate et complexe, mais à ce titre elle mérite une étude avertie. C'est pourquoi j'ai voulu attirer dès aujourd'hui votre attention sur ce point. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. Defosset.

M. Defosset. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, au stade actuel de notre discussion je me bornerai à une brève déclaration au nom du groupe FDF - Rassemblement wallon.

Il est fort bien, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de nous avoir fait cet exposé attendu depuis longtemps. Il peut permettre un large débat mais je crois qu'un tel débat ne peut être complet s'il n'est accompagné d'un exposé similaire du Ministre qui a la politique scientifique dans ses attributions. En réalité, il faudrait qu'à la séance prochaine, c'est-à-dire dans huit jours, M. le Ministre de la Politique scientifique vienne nous faire le même exposé sur ses intentions et son programme.

Vous nous avez fait un exposé sur votre programme en liaison avec le budget 1973. Je dis qu'il faudrait qu'il en soit ainsi également pour le Ministre de la Politique scientifique. Pourquoi ? Pour deux raisons importantes. La première est que notre Conseil culturel a, dans ses attributions, l'encouragement aux chercheurs, aspect fondamentalement lié à la recherche scientifique et la deuxième qui nous paraît encore plus déterminante, c'est qu'on peut difficilement juger de la politique en matière d'enseignement supérieur — c'est un volet essentiel de votre exposé, — sans aborder les problèmes de recherche scientifique qui y sont, personne ne le contestera, intimement liés, notamment en raison des problèmes posés par l'application de la loi de financement.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, afin que nous puissions avoir une discussion vraiment générale, approfondie et abordant tous les aspects — et ils sont indissolubles — liés à la recherche scientifique et à l'enseignement supérieur, c'est la raison pour laquelle, disais-je, je vous demande, Monsieur le Président, d'inviter M. le Ministre de la Politique scientifique à faire le même exposé au cours de notre séance de mardi prochain.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, il m'appartient de répondre à l'intervenant que je soumettrai au Bureau, la proposition qu'il vient de faire. Je crains cependant que M. le Ministre de la Politique scientifique ne puisse faire un tel exposé mardi prochain car l'ordre du jour de cette séance est déjà assez chargé. Sans doute pourrions-nous entendre cet exposé au cours d'une séance ultérieure ? (*Assentiment.*)

La parole est à M. Claude Dejardin.

M. Cl. Dejardin. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, nous avons appris par la presse et par la radio que vous aviez, Monsieur le Ministre, entamé un processus de consultation des élèves, parents et éducateurs quant à certaines implications d'une réforme du service militaire et du système d'octroi de sursis pour des raisons d'études. Vous auriez ainsi adressé à tous les établissements d'enseignement secondaire et supérieur d'expression française un dossier et un questionnaire à ce sujet.

Monsieur le Ministre, nous vivons en Belgique, faut-il le rappeler, un système politique de démocratie parlementaire. Or, les parlementaires, représentants privilégiés et seuls représentants légaux de la population, n'en ont reçu aucune connaissance.

D'autre part, pourriez-vous nous dire dans quelles mesures les représentants légitimes des éducateurs, à savoir leurs organisations syndicales, ont été ou seront consultés ?

Déjà la Centrale générale des Services publics, secteur enseignement, a fait connaître ses inquiétudes à l'égard tant de la procédure suivie que des restrictions apportées à la matière de la consultation.

La même question se pose évidemment dans le même ordre d'idée à l'égard des organisations de jeunesse réunies au sein du Conseil de la jeunesse d'expression française qui est tout autant représentatif de l'opinion des jeunes que le sont les partis politiques de l'opinion publique en général.

La procédure suivie, qui laisse en fait l'initiative aux chefs d'établissement dont certains sont moins soucieux que d'autres quant à la participation des jeunes et manifestent souvent un paternalisme désuet, risque de provoquer et d'entretenir une confusion dont un résultat serait une opposition éventuelle entre le pays légal et un pays dit réel, incomplètement ou maladroitement informé.

Pourriez-vous nous faire connaître également les conclusions ou l'état des études relatives au préjudice, aux inconvénients ou aux avantages éventuels qu'apporterait une suppression partielle et progressive des sursis du service militaire ?

Monsieur le Ministre, nous regrettons que vous n'ayez pas cru judicieux de réserver la priorité de votre information aux membres du Conseil culturel. C'est cependant avec un grand intérêt que nous recevrons les informations que vous voudriez bien nous communiquer, à condition, bien sûr, que vous nous considériez comme des interlocuteurs valables et compétents.

Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Ministre. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, il n'y a plus que deux orateurs inscrits.

La parole est à M. Parotte.

M. Parotte. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je serai extrêmement bref dans ce que vous avez qualifié vous-même de survol du problème de l'enseignement. Vous avez effleuré — le terme est de vous également — la question de l'enseignement spécial.

Puis-je, Monsieur le Ministre, attirer votre attention sur une situation assez grave qui vient d'être créée à Verviers par un arrêté que vous venez de signer ?

La ville de Verviers, depuis très longtemps, organisait un enseignement spécial. A l'heure actuelle, 32 classes fonctionnent. C'est une charge très importante pour

la ville, d'autant plus que deux tiers des élèves qui fréquentent l'établissement ne sont pas verviétois. Nous avons entrepris de longues négociations et des consultations avec votre honorable prédécesseur et nous étions arrivés à une entente au sujet de la reprise par l'Etat de l'enseignement spécial primaire. Ce vœu avait d'ailleurs été voté à deux reprises différentes par le Conseil communal unanime.

Je tiens à attirer votre attention, Monsieur le Ministre, sur les conséquences de la décision que vous venez de prendre. Non seulement vous mettez en péril la situation de l'enseignement, car, je le répète, Verviers a fait des transformations importantes dans les établissements pour répondre à ses engagements, mais le personnel également est maintenant dans une situation très difficile. C'est pour cela que je me suis permis d'attirer votre attention sur cette situation. J'espère que votre réponse, me donnera des apaisements à ce sujet.

Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et à droite.*)

M. le Président. — La parole est à M. Perin.

M. Perin. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les interventions que nous avons improvisées aujourd'hui à cette tribune sont évidemment sans préjudice de celles que nous devons faire à la séance ultérieure après une étude de votre texte.

Enfin, puisque le débat a été ouvert, je crois qu'il convient, dans l'improvisation du moment, de faire quelques réflexions sur les thèmes importants qui ont été abordés devant nous.

En ce qui concerne la politique budgétaire, nous nous réservons d'intervenir la fois prochaine, après avoir étudié soigneusement vos chiffres. Il est très dangereux de les noter à la volée.

Mais, sur d'autres points, la matière est suffisamment connue pour amorcer déjà un débat. En ce qui concerne l'université, vous avez fait allusion aux difficultés d'application de la loi de financement et aux consultations préalables que vous allez entamer avant de prendre les arrêtés d'application.

Nous nous réjouissons de cette consultation préalable, mais nous sommes persuadés que vous vous apercevrez que la loi de financement de 1971, prise à la lettre en tout cas, est une très mauvaise loi, et qu'elle mène les universités, singulièrement celles de l'Etat, — pour notre communauté, il s'agit de celle de Liège — à de dangereuses impasses.

Vous savez sans doute que le calcul d'encadrement, pris à la lettre, déboucherait sur de monumentales absurdités. La loi a groupé des matières quelquefois assez étrangères les unes aux autres dans de grands secteurs, avec un taux d'encadrement qui détermine les fonctions de façon telle que s'il y a pléthore dans des fonctions de recherche, par exemple en égyptologie, le recrutement de fonctions, soit de chaires d'enseignement, soit de fonctions de recherches : assistants, etc., en serait bloqué.

Dans des secteurs dominés par la loi sur la collation des grades académiques, à la lettre, on devrait pouvoir bloquer le recrutement et la nomination d'un professeur de droit pénal si, dans un secteur, celui de philosophie et lettres par exemple, il y a une surabondance qui ne correspond pas aux critères d'encadrement de la loi.

On devrait donc être obligé de la violer, au moins dans sa lettre, parce que sa lettre est mauvaise et — je l'ajoute — son esprit est mauvais aussi.

Je suis persuadé qu'un ministre de l'Education nationale, s'inspirant de l'expérience fâcheuse, devrait déposer un nouveau projet de loi sur le bureau des deux Cham-

bres, pour remettre en cause le financement des universités. Pourquoi ? Il y a un principe de base, auquel vous ne pouvez désormais rien, sans toucher à la loi et qui est le financement en fonction du nombre.

Le vote de la loi eut lieu dans des conditions très insolites. Un des gouvernements précédents a fait voter en moins de deux semaines, ce projet, dans les deux Chambres, de façon à ce qu'on ne puisse pas en débattre en connaissance de cause, à un moment où les universités étaient déjà presque en vacances, ou, en tous cas, tout entières vouées aux dernières délibérations, où les conseils d'administration étaient difficiles à réunir.

Le financement en fonction du nombre pourrait avoir une incidence démagogique désastreuse sur la manière dont les jurys apprécient les qualités des candidats. Plus il y a d'étudiants, par exemple dans les candidatures — c'est surtout là que le nombre est considérable —, plus les finances de l'université se porteraient bien.

Vous imaginez le lien fâcheux qui pourrait être fait et les tentations auxquelles pourraient céder certains conseils d'administration. Il y a déjà — il est déplorable de le dire, mais c'est la vérité — un soupçon à l'égard de certaines universités. Il y a déjà une concurrence démagogique malsaine et elle est aggravée par le critère du nombre qui est la base de la loi de financement.

Cela devra faire l'objet d'une révision. Bien entendu, ces propos pourraient être aussi prononcés à la tribune de la Chambre des Représentants ou du Sénat, mais puisque vous avez fait un discours global, je crois que, si nous ne passons pas au vote de ce texte, il n'est pas impertinent d'en parler.

Vous n'avez fait aucune allusion — vous pourrez peut-être me répondre bien que ce ne soit pas votre objet dans cette Assemblée, mais plutôt dans les deux Chambres — à la réforme de l'université, à la méthode de travail de l'université, notamment à la création des départements, à l'orientation plus collégiale de la recherche scientifique à l'intérieur des universités.

Rien n'a été dit à ce sujet. Peut-être réservez-vous la primeur du programme du gouvernement à l'une ou l'autre Chambre ? Je ne trouve rien dans la déclaration gouvernementale à cet égard non plus.

M. Marhol. — Les universités peuvent le proposer.

M. Perin. — Enfin, se pose aussi le grave problème psychologique et social des échecs dans les candidatures. Il s'agit là d'une question qui nous préoccupe dans les deux conseils culturels. Quelle est l'infrastructure de type socio-culturel que vous proposez de mettre sur pied pour accompagner l'école, surtout dans l'enseignement secondaire ?

Celui-ci ouvre la porte à l'enseignement universitaire ou non-universitaire, supérieur. Comment éviter un mauvais choix qui, je crois est une des bases fondamentales de l'échec ?

Vous n'avez fait aucune allusion à cela, il serait intéressant d'avoir un débat à cet égard.

En un autre domaine, vous avez abordé un point presque chaud mais passionnant de l'évolution des idées en matière d'éducation nationale. A l'occasion du problème posé par la réforme des études des ingénieurs techniciens, et de la réforme de leur établissement, vous avez fait allusion, j'ai noté au vol, à des possibilités de changement et d'accord grâce à un meilleur climat, fondé sur une philosophie ouverte, sans plus. Or, les choses vont plus loin, le Ministre de l'Education nationale de langue néerlandaise a proposé en commission de la Chambre de résoudre le problème délicat des ingénieurs techniciens par la fondation, par voie de remembrement ou, de réorganisation, de dix écoles et en tout

cas d'une école par province et de deux sans doute pour la province de Brabant; ces écoles ayant une structure entièrement nouvelle, il l'a qualifiée de structure pluraliste. Or, Monsieur le Ministre, nous avons vu des réactions fâcheuses, réactions très fâcheuses de milieux scolaires traditionnels, tant du réseau libre catholique — M. Dehousse y a fait allusion mais j'ajoute parce que c'est la vérité — que du réseau provincial officiel. Nous avons eu le sentiment que loin de nous trouver devant une philosophie d'ouverture, que vous avez accueillie en des termes prudents, on se trouvait devant des réactions très rigides et très conservatrices, les uns et les autres tendant à maintenir l'étanchéité de leur réseau. Je ne dis pas que tous les réseaux sont idéologiques, mais ce n'est un secret pour personne que les réactions les plus vives se font dans les écoles provinciales où la Députation permanente est de tradition socialiste où, par conséquent, le recrutement du personnel supérieur émane spécialement de ce milieu, le recul y a été très net et de la même nature que le recul ressenti par les directeurs des écoles catholiques. Nous avons eu ce spectacle, qui est le contraire de la philosophie d'ouverture, que chaque directeur d'école défend sa tradition, l'une provinciale socialiste, disons les choses telles qu'elles sont, les autres catholiques.

M. Mathot. — Allons donc !

M. Perin. — C'est ainsi et il n'y a pas à ricaner, Monsieur Mathot. Voyez la presse, la réaction aux propositions du Ministre, M. Calewaert, a été défavorable dans les réseaux que j'ai eu la franchise d'indiquer. Je ne demande pas mieux que de changer d'avis.

M. Mathot. — Est-ce que vous connaissez l'enseignement technique supérieur ?

M. Perin. — Troisième point chaud, l'enseignement renoué. J'ai entendu avec un certain intérêt que vous aviez lancé, si j'ai bien compris, une vaste enquête parmi 5 000 enseignants — c'est bien cela le chiffre ? — pour recueillir les résultats de leur expérience, mais nous nous inquiétons sur la question de savoir si, le résultat de l'expérience n'étant pas encore connu, ce qui est bien légitime, la décision précédente va être maintenue pour la rentrée d'octobre.

Nous voudrions savoir dans quelle mesure, nombre et proportions, l'expérience va être aussitôt renouvelée pour des établissements nouveaux alors que visiblement, à la rentrée d'octobre, vous n'aurez pas encore le résultat de votre enquête portant sur ces 5 000 enseignants.

Depuis l'origine de l'expérience, il y a eu assez d'échos pour que nous en soyons nous-mêmes les échos parfois inquiets. Sans doute n'y a-t-il pas encore lieu de conclure fermement, il faut voir le résultat. Mais enfin, sur deux points, dont la méthode d'enseignement — M. Parisis a souligné tout à l'heure la nécessité d'apprendre à apprendre plutôt que d'emmagasiner un nombre fatalement non-exhaustif de connaissances, soit, c'est presque un truisme, c'est presque une évidence — nous voudrions savoir si la méthode, telle qu'elle a été avancée, consiste bien à apprendre à apprendre ou si elle consiste à apprendre à ne rien faire, faute d'objets précis de l'étude et faute d'effort de connaissance.

Sans doute sommes-nous fermement partisans d'un enseignement non autoritaire, d'un enseignement dogmatique, mais je voudrais savoir si le principe de non-directivité qui soustrait à l'enseignement tout objet, l'objet même de l'information, serait choisi, si l'on peut dire, par les enseignés eux-mêmes. Or, par définition, Monsieur le Ministre, les enseignés de 12 à 18 ans, a priori, ne savent rien. Ce n'est pas un reproche que l'on fait à l'adolescent ou à l'enfant de ne rien savoir, c'est dans sa nature même, ce qui lui donne sans doute une

grande ouverture. Il ne faudrait pas que cette ouverture soit une ouverture sur le vide car l'enfant et l'adolescent, si on lui laisse le soin de préciser l'objet de la connaissance, le choisira en raison de la facilité. La psychologie de l'enfant le pousse forcément, en raison de son hédonisme, à la facilité. Je ne suis pas spécialement freudien, mais de nombreuses études faites sur le comportement naturel de l'enfant depuis Freud le démontrent. Si on demande à l'enfant : quel est l'objet de notre entretien d'aujourd'hui, ne serait-ce que pour l'exercer au maniement de la langue, l'enfant répondra qu'il préfère parler du dernier match Ajax-Amsterdam contre Munich-Bayern plutôt que du dernier roman, d'un classique, que ce soit Racine ou Molière, ou d'une poésie de Lamartine. Entre un match de football et une poésie de Lamartine, l'hédonisme spontané de l'adolescent le poussera dans un sens que nous connaissons tous.

Est-ce cela la non-directivité ? Je pose la question parce que le problème m'a été révélé par des enseignants pleins de bonne volonté, voire même d'enthousiasme pour le renouvellement des méthodes d'enseignement, et qui sont obligés d'en déchanter devant le désarroi que l'expérience a prouvé. Si ce n'est pas cela le principe de non-directivité — et je le souhaite — je m'inquiète de savoir s'il n'en est pas ainsi en pratique et si l'enseignement renoué, loin d'être une nouvelle pédagogie efficace, tirant de chacun le meilleur de soi-même, forcément par un effort sur soi-même, ne se révèle pas être, à la lumière de l'expérience dont vous allez avoir, je l'espère, des témoignages très sincères, tout simplement, dans l'état actuel des choses, une ouverture vers la facilité.

Je crains qu'il n'y ait confusion entre démocratisation et facilité. Nous avons toujours cru, peut-être avec une certaine candeur, que la démocratisation était l'ouverture sociale de l'enseignement à tous les degrés, cette ouverture n'obéissant qu'au choix et, nous le soulignons, à l'aptitude. Nous avons l'impression que la réforme pourrait bien être simplement une ouverture à tous, la démocratisation étant conçue démagogiquement comme une extension par le nombre.

Je sais bien, et vous avez eu raison de le souligner, que ce qui détermine l'aptitude peut être non seulement le capital génétique mais le capital socio-culturel transmis dans le très jeune âge, notamment par le langage du milieu ambiant.

La véritable démocratisation qui ouvre à chacun ses chances selon ses aptitudes, ce qui est tout à fait différent, implique, en effet, la création d'une infrastructure du très jeune âge. Mais en avez-vous les moyens financiers ?

Pour en revenir à l'expérience actuelle, au moment du débat, le ministre Dubois a été interrogé, notamment par moi, devant un hémicycle totalement vide d'ailleurs parce que l'attention était retenue, à ce moment, par les péripéties constitutionnelles au Sénat. Le ministre Dubois a été remplacé ensuite, parce qu'il a dû aller voter au Sénat en plein milieu du budget, par le ministre de la Santé publique qui représentait, *dixit* le président Van Acker, valablement le gouvernement pour cette matière. J'ai donc posé cette question à l'époque, et j'ai fait remarquer que, pour pratiquer une pédagogie nouvelle, il faudrait que les classes et les horaires des professeurs soient réduits de moitié. Je n'en suis pas resté là, ce qui eût été de la démagogie d'opposition.

J'ai demandé à M. le Ministre Dubois d'en faire le calcul et aussi s'il avait l'intendance nécessaire pour arriver à ce résultat.

Dans la négative, vous allez maintenir le nombre d'élèves ainsi que les horaires des professeurs et vous allez les écraser sous une tâche et un effort impossibles. Je crois, Monsieur le Ministre, que même venant des

enseignants enthousiastes de l'enseignement rénové, même s'ils répondent sincèrement à votre enquête, vous aurez des déconvenues.

Avez-vous, sous le gouvernement actuel, une meilleure intendance que n'avait M. Dubois ? J'en doute; nous sommes en pleine crise budgétaire. Je ne voudrais pas retourner le fer dans la plaie, mais soyons réalistes et mettons tout en œuvre après consultation des enseignants surtout, consultation directe ou par des organisations adéquates qui ne sont pas syndicales mais dont l'objet porte surtout sur l'enseignement.

M. Mathot. — Des organisations qui ne sont pas syndicales ?

M. Perin. — Les organisations syndicales ont l'habitude de s'occuper d'autre chose; elles ne sont pas créées pour étudier précisément le problème de l'enseignement mais bien pour les revendications salariales, à chacun son rôle. Consultez-les.

M. Mathot. — Très bien.

M. Perin. — Je me demande s'il n'y a pas lieu de remanier profondément les projets de réforme en les adaptant modestement à l'intendance dont vous disposez.

Je ne pense pas que vous pourrez répondre mardi prochain. Vous allez attendre, j'imagine, les résultats de l'enquête que vous avez lancée et à laquelle nous sommes extrêmement attentifs.

Nous sommes désolés de la manière dont d'autres questionnaires ont été envoyés à toutes les écoles, je veux parler des questionnaires sur la réforme de l'armée et sur le problème du service militaire et du sursis. Je les ai lus parce que j'ai un enfant dans l'enseignement, c'est ainsi que j'ai eu connaissance de cette circulaire qui est singulièrement rédigée et le moins qu'on puisse en dire c'est que les questions sollicitent les réponses.

Nous n'avons pas pensé que vous alliez faire allusion à cela, nous y reviendrons lors de la prochaine séance, avec le texte en main.

Vous n'avez rien dit de la structure de l'école et de la décentralisation que votre prédécesseur avait annoncée, dans des termes peut-être maladroits, dans la circulaire sur la gestion associative.

Là, je crois qu'il n'y a pas de réforme de l'école, il n'y a pas de réforme de l'enseignement, pas de réforme de la culture, sans que l'école cesse d'être un exécutant dans le cadre d'une autorité hiérarchique rigide quelle qu'elle soit, que ce soit la hiérarchie de l'enseignement libre et la hiérarchie de l'Etat, des provinces et des communes.

A ce sujet, nous profiterons du débat pour, une fois de plus, plaider en faveur de l'autonomie et de la décentralisation de l'école, ce qui change toutes les données du problème scolaire. Nous pouvons d'ailleurs en parler à trois tribunes au moins: le Parlement, le Conseil culturel et la Commission du Pacte scolaire où nous siégerons pour défendre notre point de vue et non pas pour adhérer à un programme préfabriqué par d'autres. (*Applaudissements sur les bancs du F.D.F. - R.W.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la liste des orateurs pour aujourd'hui est close; il y a six orateurs inscrits pour la semaine prochaine.

Monsieur le Ministre, désirez-vous prendre la parole aujourd'hui ?

M. Toussaint, Ministre de l'Education nationale. — Je préfère répondre la semaine prochaine, Monsieur le Président.

CONSTITUTION D'UN NOUVEAU GROUPE

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, M. Risopoulos m'a transmis la lettre que voici :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que suite à la création du Parti Libéral Démocrate et Pluraliste, les membres parlementaires de ce parti ont décidé de former un groupe distinct au sein du Conseil.

» Les parlementaires dont les noms figurent ci-après composent le nouveau groupe : MM. Ansiaux, Demuyter, Gillet, Hougardy, Piron, Risopoulos et Van Offelen.

» Je vous serais reconnaissant de prendre acte de cette décision.

» Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de toute ma considération. »

Il est donc pris acte de la constitution de ce groupe qui répond aux critères énoncés à l'article 10 de notre Règlement.

RETRAIT DE DEMANDES D'EXPLICATIONS

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la demande d'explications de M. Perin au Ministre de la Culture française sur « le point de savoir si le gouvernement est décidé à appliquer le pacte culturel à la R.T.B. avant le 31 décembre 1972, en ce qui concerne tout au moins la composition du Conseil d'administration » est retirée.

Il en est de même de la demande d'explications de M. Levaux au Ministre de la Culture française sur :

« — la composition du Conseil d'administration de la R.T.B.;

— sa modification provisoire en raison de la représentativité des groupes politiques du Conseil culturel et

— sur la nécessité d'y adjoindre des observateurs des groupes reconnus n'atteignant pas le quorum requis pour bénéficier de la représentation proportionnelle définie dans le règlement du Conseil culturel. »

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SEANCE PUBLIQUE

M. le Président. — Je vous informe que nous tiendrons une séance publique mardi prochain 3 avril.

En voici l'ordre du jour :

1. Projet de décret relatif à la nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut d'émission « Radio diffusion-Télévision belge, émissions françaises »;

2. *Eventuellement* : Projet de décret affectant des crédits provisoires à valoir sur le budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1973;

3. Continuation de la discussion sur l'exposé de M. Toussaint, Ministre de l'Education nationale, sur la politique générale en matière d'enseignement pour l'exercice budgétaire 1973;

4. Demandes d'explications :

a) de M. Hubaux au Ministre de la Culture française sur « la situation financière de l'Opéra, de l'Opérette, du Ballet et de l'Orchestre de chambre de Wallonie »;

b) de M. Parisis au Ministre de la Culture française sur « les conséquences désastreuses qu'entraîne, pour le fonctionnement de certains théâtres, l'arrêté royal du 13 octobre 1972 modifiant l'arrêté royal du 9 octobre 1957 réglant l'octroi de subventions aux théâtres agréés d'expression française »;

c) de M. Persoons au Ministre de l'Education nationale et au Ministre de la Culture française sur :

1° le retard apporté par le gouvernement à présenter à la sanction royale les décrets budgétaires votés par le Conseil culturel en sa séance du 19 décembre dernier et sur l'anomalie constitutionnelle née du fait que des budgets sont dépensés sans avoir reçu aucune autorisation;

2° le retard apporté à la publication des projets de budgets soumis au Conseil culturel de la Communauté culturelle française pour 1973;

d) de M. Levaux au Ministre de la Culture française sur « le problème du nombre et du temps d'émission accordés par le Conseil d'administration de la R.T.B. sur les antennes de radio d'expression française, au Parti communiste, nombre et temps d'émission réduits d'un quart par rapport à 1972 ».

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de ce projet d'ordre du jour ?

Persone ne demandant la parole, le projet d'ordre du jour est adopté.

La séance de mardi prochain sera vraisemblablement prolongée car l'ordre du jour est chargé. Par ailleurs, il faut prévoir que des votes interviendront.

DEMANDE D'AVIS AU CONSEIL D'ETAT

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, à la demande des Commissions réunies de l'enseignement et de l'encouragement à la formation des chercheurs et des Arts et Lettres, du patrimoine culturel, de la défense et de l'illustration de la langue française, j'ai conformément à l'article 10, alinéa 2, de la loi du 3 juillet 1971 et à l'article 37, alinéa 1^{er}, de notre Règlement d'ordre intérieur, demandé l'avis du Conseil d'Etat sur la proposition de décret de M. Bologne et consorts « créant dans l'enseignement secondaire un cours à option de dialectologie, de littérature et de folklore wallons » (document du Conseil, session 1971-1972, n° 17-1).

Les Commissions concernées seront informés en temps utile de cet avis que je ne me ferai pas faute de leur communiquer.

Mesdames, Messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour les reprendre mardi prochain.

La séance est levée.

— La séance est levée à 16 heures 40 minutes.

— Prochaine séance, mardi 3 avril 1973.